

RÉSOLUTION
2022-030

EMBAUCHE D'UN JOURNALIER – TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Piedmont ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 24 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022, le Président de la Commission municipale a désigné madame Sylvie Piérard, membre de la Commission municipale, et en son absence monsieur Martin St-Laurent, membre de la Commission municipale, pour voir à l'administration de la Municipalité de Piedmont et adopter par résolution toute mesure nécessaire pour l'administration de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics de la Municipalité de Piedmont a besoin d'employés supplémentaires pour l'entretien des espaces verts pour la saison estivale de 2022 et que l'embauche d'un journalier est prévue au budget de fonctionnement 2022;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Kevin Kmet a occupé le même poste en 2017;

CONSIDÉRANT QUE le directeur adjoint des travaux publics et des services techniques de la Municipalité de Piedmont recommande l'embauche de M. Kmet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU

D'EMBAUCHER monsieur Kevin Kmet à titre de personne salariée temporaire au poste de journalier aux travaux publics, à compter du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 29 juillet 2022, aux termes et conditions établis à la convention collective des employés de la Municipalité de Piedmont.

QUE les dépenses relatives à la rémunération du poste aux travaux publics soient imputées au poste budgétaire numéro 02-330-00-141.

Sylvie Piérard
Membre
Commission municipale du Québec

La version numérique de ce document constitue l'original de la Commission municipale du Québec	
Secrétaire	Président